



COMMISSION
BÉNINOISE DES
DROITS DE L'HOMME



APPEL A CANDIDATURE

STRUCTURE EMETTRICE :

La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) a été créée par la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme. Aux termes de l'article 1er de ladite loi, la Commission est une institution nationale, indépendante chargée des Droits de l'Homme. Elle n'est assujettie à aucune autorité publique et exerce ses fonctions sans aucune ingérence. Elle jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Sa mission aux termes des dispositions de l'article 4 de la même loi est la promotion et la protection des droits de l'Homme sur tout le territoire de la République du Bénin.

CONTEXTE :

Le projet d'appui à l'opérationnalisation de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, projet financé par la délégation de l'Union Européenne au Bénin, a entre autres activités importantes, la mise en place d'une chambre de concertation avec les organisations de la société civile. Dans ce cadre, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme lance un appel à candidature, à l'endroit des réseaux d'ONGs, des plateformes, des ONGs et OSC opérant dans le secteur de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Bénin. En effet, la création de cette chambre de concertation a pour but de mettre en commun et d'harmoniser les potentiels dont disposent ces acteurs sus-cités, et de renforcer leurs capacités à promouvoir et à protéger les droits humains en alliance et en synergie avec la CBDH.

CRITERES D'OCTROI DU STATUT DE MEMBRE DE LA CHAMBRE DE CONCERTATION :

1. Tout réseau d'ONGs, plateforme, ONG ou OSC qui désire demander le statut de membre de la chambre de concertation, est invité à déposer auprès du Secrétariat Central de la Commission une requête documentée. Cette formalité permettra à la

Commission d'apprécier la volonté et la capacité desdites organisations à œuvrer pour la réalisation des objectifs de la Commission.

2. A cet effet tous les réseaux d'ONGs, les plateformes, les ONGs et OSC qui demandent le statut de membre de la chambre de concertation auprès de la CBDH doivent :

- a) avoir des objectifs et des activités conformes aux thématiques suivantes :
 - **Enfants, apatridie, réfugiés, immigrants et personnes déplacées internes ;**
 - **Femmes, personnes handicapées, personnes âgées personnes vulnérables etc. ;**
 - **Défenseurs des droits de l'Homme, liberté d'association et liberté de la presse ;**
 - **Prisons, conditions de vie carcérale et détentions ;**
 - **Accès à la justice, droit à la réparation, droits économiques sociaux et culturels ;**
 - **Droit à la vie, santé et environnement.**
- b) être une organisation œuvrant dans le domaine des droits humains au Bénin et reconnue comme telle par l'Etat ; et
- c) donner la preuve des deux derniers rapports d'activités annuels (2019, 2020).

PIECES A FOURNIR :

1. Les réseaux d'ONGs, les plateformes, les ONGs et OSC qui demandent le statut de membre de la chambre de concertation auprès de la Commission sont tenus de fournir au plus tard le 18 octobre 2021 à 17h, les documents ci-après :
 - a) Une lettre de candidature adressée au Président de la CBDH ;
 - b) Une liste des ONGs membres du réseau ou de la plateforme, des membres du bureau exécutif ou du conseil d'administration de l'ONG ou de l'OSC;
 - c) Les statuts du réseau d'ONGs, de la plateforme, de l'ONG ou de l'OSC, signés et légalisés ;
 - d) Le récépissé de déclaration délivré par l'autorité compétente ;
 - e) Le journal officiel de la République du Bénin ;
 - f) Les rapports d'activités annuels des deux dernières années (2019, 2020) du réseau d'ONGs, de la plateforme, de l'ONG ou de l'OSC ;

g) Le rapport financier du réseau d'ONGs, de la plateforme, de l'ONG ou de l'OSC sur les deux dernières années (2019, 2020).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les réseaux d'ONGs, les plateformes, les ONGs et OSC intéressés sont invités à déposer leur dossier de candidature sous pli fermé, au secrétariat central de la CBDH (Carré 570, Quartier Gbèdomèdji, 7^{ème} arrondissement, 105 rue Victor Schoelcher), au plus tard le lundi 18 octobre 2021 à 17h.

NB : Tout dossier incomplet ou déposé en retard est considéré comme irrecevable.

Toute question éventuelle en rapport avec le présent appel pourra être posée par mail à l'adresse suivante : cdp.ue.cbdh@gmail.com avec en copie assistante.cdp.ue.cbdh@gmail.com et rapporteurgeneral.cbdh@gmail.com.

Fait à Cotonou, le lundi 04 octobre 2021

La chargée de projet,

Christelle TOUDONOU